

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Crédit Court Terme (I)

Code ISIN : FR0010859785

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arka-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France.

Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euros

Durée : La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indice de référence sur la durée de placement recommandée de 6 mois, soit €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,55% pour la part I.

Cet objectif est basé sur les anticipations de la Société de Gestion. Il ne s'agit en aucun cas d'une promesse de rendement ni de performance du fonds qui ne présente aucune garantie. Le porteur est exposé à un risque de perte en capital. Le FCP sera essentiellement exposé à des titres «Investment Grade», géré activement et de manière discrétionnaire.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds est géré de manière discrétionnaire et sélectionne ses investissements en intégrant simultanément des critères financiers et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Analyse extra-financière

- L'univers d'Investissement : regroupe les entreprises de pays de l'OCDE disposant d'une notation crédit satisfaisante et d'un programme d'émissions d'instruments du marché monétaire, et les titres des émetteurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 (Code Bloomberg : LE13TREU). L'indice LE13TREU, fourni par Bloomberg, représente l'ensemble des titres émis en euro par des émetteurs Investment grade sur les maturités de 1 à 3 ans. La Société de Gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet univers d'investissement initial. La part des émetteurs ajoutés de façon discrétionnaire ne sera pas supérieure à 10% de l'univers d'investissement initial et la note ESG des émetteurs ajoutés de façon discrétionnaire ne sera pas inférieure à la note ESG minimale requise pour l'inclusion dans le portefeuille.
- Filtres de conformité ESG : le Fonds exclut les secteurs et pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en oeuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), armes exclues, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);
- Approche Best in class : chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est à tout moment d'au moins 90% de l'actif net. L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Analyse financière

Le FCP est investi à plus de 90% de son actif en titres de créances et instruments du marché monétaire de maturité résiduelle maximale 3 ans (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC). La part des titres dont la maturité est supérieure à 2 ans se situera entre 25% et 75% de l'actif net selon nos anticipations de marché. En tout état de cause, la part des titres dont la maturité est supérieure à 2 ans sera au minimum de 25% de l'actif net. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit bénéficient d'une notation de crédit « investment grade » ou font l'objet d'une notation interne jugée équivalente par la société de gestion. Les autres titres obligataires, dont ceux appartenant à la catégorie « spéculative » ou à haut rendement (high yield) (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter qu'au maximum 10% de l'actif net du FCP et ne seront détenus qu'à la condition qu'ils aient été notés « investment grade » (ou notation interne équivalente lors de l'investissement. En cas de dégradation dans la catégorie « High yield », la société de gestion se garde la possibilité, de manière accessoire, de maintenir les titres en portefeuille dans l'intérêt des porteurs de parts.

La sensibilité globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +1 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des différentes zones géographiques présentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro est systématiquement couverte par le gérant.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % maximum de son actif en parts ou actions d'OPC de classification : « monétaires », « monétaires court terme » ou « obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Dans la limite de 100 % maximum de l'actif du FCP, le gérant pourra recourir aux produits dérivés (futures, options et swaps) à des fins de couverture du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change. Le FCP pourra avoir recours à des instruments intégrant des dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net.

Indice de référence : €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,55% pour la part I. Le FCP est un FIA à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent une performance supérieure à €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,55% pour la part I et qui souhaitent que leur placement réponde à des critères d'investissement responsable.

Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Informations pratiques :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 6 mois.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est : Quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 11h00 et exécutées quotidiennement.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du fonds.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arka-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

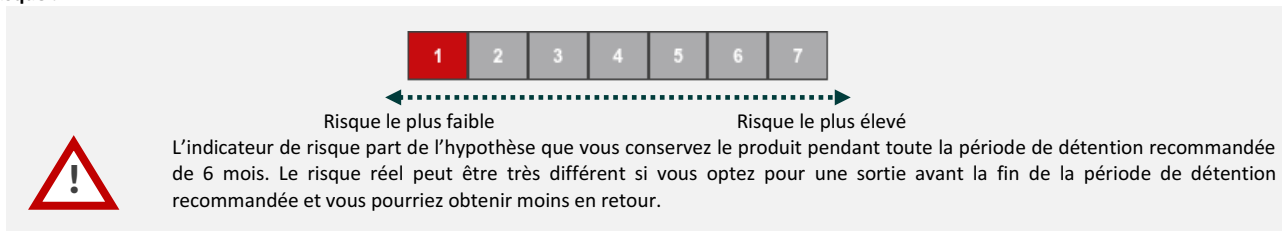
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du produit est publiée sur le site www.arka-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK

Recommandation : ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Fonds Maître baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds Maître peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit. - Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le Fonds Maître peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 6 mois

Pour un investissement de : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 6 mois *
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	8 390 € -16,08 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	9 570 € -4,35 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	9 890 € -1,07 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	10 240 € 2,36 %

*période de détention recommandée

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2018 et de 12/2018.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 04/2022 et de 10/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2016 et de 09/2016.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et de différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 6 mois *
Coûts totaux	130 €
Incidence des coûts**	1,30 %

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,19 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	19 €
Coûts de transaction	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	0,00 %, commission de surperformance annualisée sur les 5 dernières années. Description : 20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du produit supérieure à la performance de l'indice de référence €str capitalisé + 0,55%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du produit et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence €str capitalisé + 0,55%, et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le produit.	0 €
---	---	-----

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 6 mois

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 6 mois.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le prospectus.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (6 mois au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique 'Documents à télécharger' au lien suivant : https://www.arkea-am.com/jcms/rec_6387/fr/arkea-credit-court-terme-i

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/04/2026. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.